

## **PSYCHIATRIE LES DEPUTES VEULENT LIMITER L'ISOLEMENT ET LA CONTENTION**

**Par Maroussia Renardh**

© [http://www.allodocteurs.fr/se-soigner/politique-sante/psychiatrie-les-deputes-veulent-limiter-l-isolement-et-la-contention\\_16047.html#xtor=EPR-1000002224](http://www.allodocteurs.fr/se-soigner/politique-sante/psychiatrie-les-deputes-veulent-limiter-l-isolement-et-la-contention_16047.html#xtor=EPR-1000002224)

Actu mise. En. Ligne le 2015 04 11

L'Assemblée nationale a voté mercredi 8 avril une disposition du projet de loi Santé visant à limiter le placement en chambre d'isolement et la contention des patients dans les hôpitaux psychiatriques.

Les députés ont adopté en première lecture un article qui vise à faire de l'isolement et la contention des "pratiques de dernier recours" uniquement "pour prévenir un dommage immédiat ou imminent pour le patient ou autrui, sur décision d'un psychiatre" et "pour une durée limitée".

En outre, leur "mise en œuvre doit faire l'objet d'une surveillance stricte confiée par l'établissement à des professionnels de santé désignés à cette fin". Un registre devra être tenu dans chaque établissement mentionnant le nom du psychiatre ayant décidé l'isolement ou la contention, et des professionnels l'ayant contrôlé.

Plusieurs rapports publiés ces dernières années ont dénoncé une banalisation de ces mesures de placement en chambre d'isolement et de contention, liée selon certains spécialistes au manque de personnel dans les hôpitaux psychiatriques.